

STRASBOURG CRÉATIVE

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET CRÉATIVES DANS LA MÉTROPOLE STRASBOURGEOISE

71

OCTOBRE 2014


 ÉCONOMIE


Considérées à l'échelle nationale, européenne et mondiale comme des facteurs prometteurs pour l'attractivité et la compétitivité des territoires, les activités créatives regroupent un ensemble de champs parmi lesquels la culture occupe une place prépondérante.

Les activités culturelles et créatives ont connu en cinq ans une croissance de plus de 50 %. Si elles se localisent principalement dans la métropole strasbourgeoise, qui accueille deux

établissements créatifs alsaciens sur cinq, elles tendent à se déployer dans l'ensemble du territoire. Le Bas-Rhin hors CUS recense en effet plus du tiers des créations 2013 du département. Mais malgré la progression du parc d'établissements, l'emploi salarié privé dans les établissements culturels et créatifs stagne, voire régresse.

Plus qu'une filière à part entière, les activités créatives incarnent une volonté politique de valoriser la créativité

au profit du tissu économique local. Elles connaissent néanmoins des bouleversements importants du fait des évolutions technologiques et sociétales qui leur demandent une adaptation permanente pour prétendre au titre de moteur de la croissance et de l'attractivité.

Tissu économique

Une métropole strasbourgeoise riche en activités culturelles et créatives

Les activités créatives restent fortement concentrées dans le tissu urbain. Avec près de 2 680 établissements, la zone d'emploi de Strasbourg concentre en 2013 plus de 45 % des établissements alsaciens du secteur.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LA FILIÈRE CRÉATIVE

	CUS	ZE Strasbourg	Alsace	France métr.
2013*	2 439	2 753	6 012	276 611
2008	1 555	1 741	3 814	180 425
2013	2 370	2 678	5 837	266 827
Évolution 2008-2013	52 %	54 %	53 %	48 %

Sources : INSEE, Démographie des établissements 2008-2013, Dénombrement des établissements 2013 - *Champ total

Considérées comme l'un des secteurs clés de la CUS pour son développement économique, les activités créatives ont vu leur stock d'établissements doubler en cinq ans (contre une hausse de moins de 25 % pour l'ensemble du parc). Cet essor est amorcé à partir de 2009 (ce qui peut s'expliquer par la mise en place du statut d'auto-entrepreneur la même année) et commence à s'infléchir à partir de 2011.

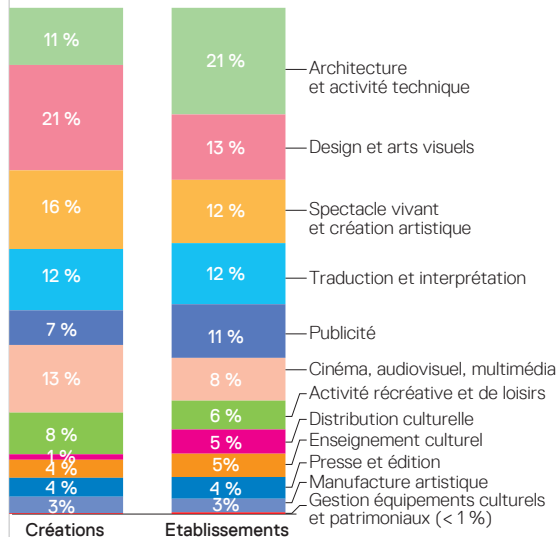
La création du quartier créatif sur la presqu'île Malraux et l'ouverture d'un espace dédié à l'expérimentation, à la création et à la culture numériques prévue en 2015, baptisé le Shadok, doit accentuer la visibilité des activités créatives au sein de la ville-centre.

Près de la moitié des activités créatives dans le design, les arts, l'architecture et le spectacle vivant

Les activités créatives comptent sous une même appellation plusieurs domaines d'activités économiques inégalement représentés dans la ZE strasbourgeoise. Celui des activités artistiques (design, photographie, arts plastiques) et du spectacle vivant concentre le quart des établissements du secteur et connaît les plus fortes progressions entre 2008 et 2012.

Cette progression est largement portée par les activités de design, qui compte en 2013 près de 190 établissements supplémentaires par rapport à 2008. Avec ses 480 établissements, l'architecture reste l'activité créative la plus représentée de la zone d'emploi. Mais son dynamisme est moindre par rapport à celui des activités artistiques : 8 % des créations d'établissements de la filière en 2013, contre près de 21 % pour le design et les arts visuels.

TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES CRÉATIONS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS CRÉATIVES DANS LA ZONE D'EMPLOI DE STRASBOURG EN 2013



Source : INSEE, Démographie des établissements 2013 - Champ marchand

Une progression sur l'ensemble des territoires

Qu'il s'agisse du territoire local, régional ou national, le nombre de créations d'établissements dans les activités créatives a plus que doublé en cinq ans. Dans la zone d'emploi de Strasbourg, il est passé d'environ 240 créations en 2008 à 640 en 2013. Le taux de création des activités culturelles et créatives y dépasse celui de l'ensemble des activités de près de 10 points. Le Bas-Rhin hors CUS n'est pas en reste avec un taux de création de 21,5 %. Il recense 37 % des créations 2013 du département.

TAUX DE CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LES ACTIVITÉS CRÉATIVES

	CUS	ZE Strasbourg	Alsace	France métr.
2008	14,1 %	13,5 %	13,4 %	11,6 %
2013	24,4 %	24,0 %	23,4 %	20,6 %

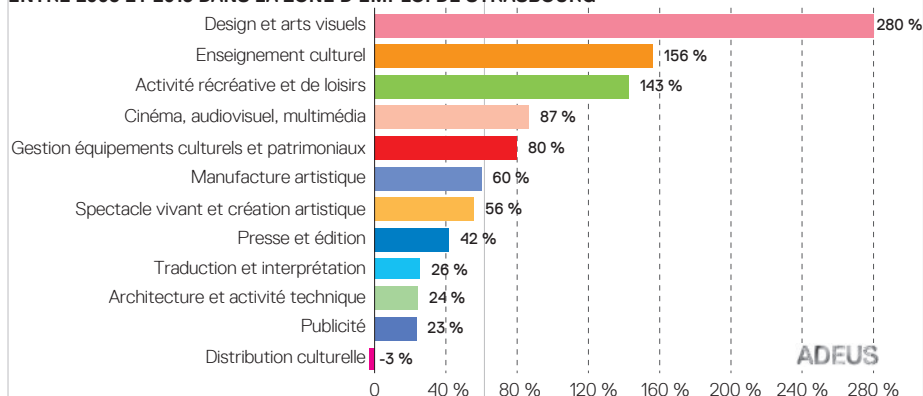
Sources : INSEE, Démographie des établissements 2008-2013 - Champ marchand

Hors regroupement par domaine, la création d'établissements est plus particulièrement stimulée par la traduction-interprétation et le design, ce qui s'explique en partie par l'entrée en vigueur du statut d'auto-entrepreneur en 2009. Le nombre de créations d'établissements par des personnes physiques décuple entre 2008 et 2009 et continue d'augmenter de 60 % l'année suivante pour atteindre un pic en 2010.

Moteurs de la croissance et de l'économie de la connaissance, les activités créatives profitent à l'ensemble du tissu économique local. Initiés en 2012

par la Communauté urbaine de Strasbourg, les appels à projets « Tango & Scan » visent ainsi à rapprocher les entreprises créatives et/ou numériques des entreprises relevant d'un autre secteur d'activité autour d'un projet commun. En deux ans, ce dispositif financier a rendu possible la réalisation d'une quarantaine de projets innovants. La démarche a bénéficié d'une reconnaissance nationale en recevant le label d'argent « Territoire innovant 2013 » lors du Forum des interconnectés. Une troisième édition a été lancée en 2014, enrichie d'un appel à projet Open Data.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DES ACTIVITÉS CRÉATIVES ENTRE 2008 ET 2013 DANS LA ZONE D'EMPLOI DE STRASBOURG



Source : INSEE, Démographie des établissements 2008-2013 - Champ marchand

Emplois créatifs

Une concentration dans la zone d'emploi de Strasbourg

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF

	CUS	ZE Strasbourg	Alsace	France métro.
2008	5 315	5 697	11 642	584 069
2013	5 149	5 604	11 664	553 005

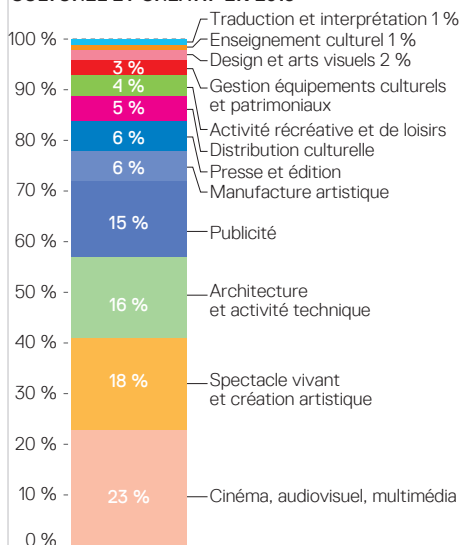
Source : URSSAF 2008-2013

La zone d'emploi de Strasbourg recense près de 5 700 emplois salariés privés dans les établissements du secteur culturel et créatif, soit 3 % de l'effectif total. 48 % de l'emploi alsacien de la filière sont ainsi concentrés dans la zone d'emploi de Strasbourg. Presque le quart des emplois de la filière entre dans le champ « cinéma, audiovisuel et multimédia ». Leur forte proportion dans la télévision s'explique par la présence à Strasbourg d'ARTE (+ de 500 salariés) et de France Télévisions (+ de 600 salariés). Le domaine du spectacle vivant et de la création artistique est le second pourvoyeur d'emplois de la filière créative (près d'un salarié sur cinq). La réforme des règles d'indemnisation du chômage, en modifiant le régime spécifique des intermittents du spectacle, risque de fragiliser ces secteurs.

Des évolutions contrastées

En Alsace, le nombre d'emplois salariés privés dans les établissements créatifs a globalement stagné entre 2008 et 2013. Il tend néanmoins à diminuer dans la ZE de Strasbourg (-2 %), à l'instar de l'évolution observée en France métropolitaine (-5 %).

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR CULTUREL ET CRÉATIF EN 2013



Source : URSSAF 2013

À l'échelle de la zone d'emploi, les effectifs de la presse et de l'édition ont diminué de 15 % entre 2008 et 2013. Cette baisse est à mettre en lien avec les difficultés rencontrées par l'édition de journaux. Les agences de presse maintiennent quant à elles leurs effectifs. Impacté par la crise du disque, le secteur de la distribution culturelle a également perdu 13 % de ses effectifs sur la même période. La fermeture du Virgin Stores de Strasbourg est symptomatique de cette dynamique. Les domaines du « design - arts visuels » et des activités récréatives et de loisirs se démarquent nettement. Ils enregistrent chacun une cinquantaine d'emplois supplémentaires entre 2008 et 2013.

Le poids de l'emploi créatif : métiers et établissements

La présente note recense les emplois salariés privés dans les établissements du secteur culturel et créatif, qu'ils exercent ou non une activité relevant d'un métier créatif. Il importe de compléter cette approche par les activités par une approche métiers afin d'appréhender l'emploi créatif dans sa globalité. Aux actifs exerçant une profession, créative ou non (ex : personnel administratif ou réceptionniste), dans un établissement privé du secteur créatif, s'ajoutent les actifs exerçant une profession créative dans un autre secteur d'activité (ex : graphiste dans un hypermarché). Cet ensemble représente 3 328 personnes en 2006¹.

Une évaluation complète de l'emploi créatif invite de plus à recenser les agents titulaires du secteur culturel et créatif au sein des collectivités publiques. La CUS recense 1 060 postes budgétaires au sein de la Direction de la Culture, répartis entre l'action culturelle et les nombreux établissements en régie (archives, conservatoire, médiathèques, musées, orchestre philharmonique). 599 agents relèvent de la filière culturelle aux côtés des agents des filières administrative et technique. La CUS a en outre fait appel à plus de 620 artistes et techniciens intermittents en 2013. De son côté, le Conseil général du Bas-Rhin emploie une cinquantaine d'agents pour ses activités culturelles et

1. INSEE RP 2006 – ADEUS, GPEC territoriale Activités créatives, mars 2011, ADEUS. La nomenclature de la présente note a depuis été actualisée.

créatives. L'Etat s'appuie pour sa part sur ses agents, notamment dans les domaines de l'enseignement artistique et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial. Le Théâtre National de Strasbourg, seul théâtre national implanté en région, compte ainsi une centaine de salariés, artistes, techniciens et administratifs.

Conclusion

Des dynamiques à soutenir

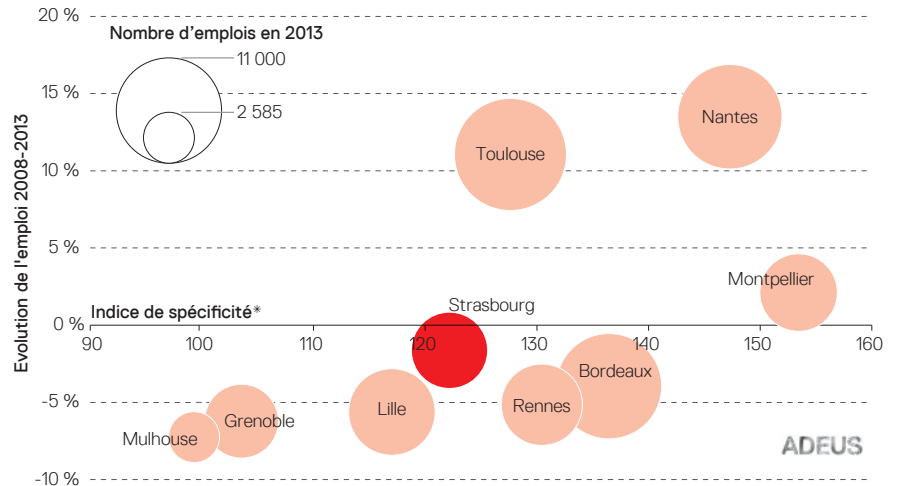
Tous territoires confondus, la filière créative présente un taux de création supérieur au taux moyen de création d'établissements, mais le nombre d'emplois salariés privés qui s'y rapporte tend à diminuer. Les zones d'emploi de Nantes, Montpellier et Bordeaux se démarquent, tandis que celle de Strasbourg peine à se distinguer.

Elle dispose pourtant d'atouts conséquents :

- qualité de la formation avec des écoles reconnues telles que l'Ecole supérieure des arts décoratifs, le Centre universitaire d'enseignement au journalisme ou l'Ecole supérieure d'art dramatique du TNS ;
- présence pérenne d'institutions culturelles renommées ;
- soutien public à la créativité et à l'innovation ;
- espaces identifiés de créations et d'échanges.

Des dynamiques transfrontalières se développent, ou des parcours de formation tels que Design Rhin Supérieur ou les Journées de l'Architecture. Les établissements de la filière pourraient tirer davantage profit des potentialités offertes par la position géographique de Strasbourg. La filière s'organise progressivement sous l'impulsion des acteurs du territoire, comme en témoigne la création de l'Association pour un développement créatif des organisations (ACCRO) en juillet 2014.

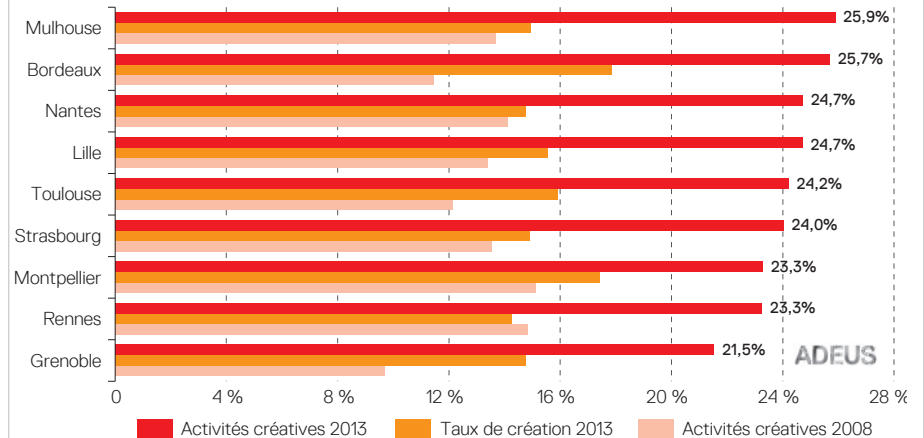
POSITIONNEMENT DES ZONES D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES ACTIVITÉS CRÉATIVES



Source : ACOSS-URSSAF 2008-2013

*Indice de spécificité : rapport entre la part du nombre d'emplois d'un secteur dans l'emploi total d'un territoire donné et celle d'un territoire de référence (ici France métropolitaine hors Ile-de-France).

TAUX DE CRÉATION DU SECTEUR DES ACTIVITÉS CRÉATIVES DANS LES ZONES D'EMPLOI DE COMPARAISON



Source : INSEE, SIRENE, fichier « Démographie d'établissements » 2008-2013

Les activités créatives donnent à voir la ville et son évolution au travers d'événements tels que le festival électro Osoosphère qui, après avoir investi l'entrepôt Seegmüller, s'est déplacé au Port du Rhin. L'exigence de sens propre au territoire et la méfiance exprimée vis-à-vis d'un underground assimilé à de l'amateurisme sont néanmoins autant de freins à l'expérimentation, pourtant indispensable au développement des activités créatives.

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE

Le périmètre de la filière diffère des précédentes publications. Il a été défini à partir de la nomenclature européenne détaillée dans l'*ESSnet-Culture Final Report* de 2012, enrichie de sept codes supplémentaires : 1814Z, 3212Z, 3213Z, 3220Z, 6312Z, 7490B (1/3), 9321Z, 9329Z. Le coefficient entre parenthèses correspond à la part relevant du secteur de la filière « activités créatives ».



L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Directrice de publication : Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS
 Equipe projet : Colette Koenig (chef de projet), Christel Estragnat (responsable de livrable), Virginie Hamm
 N° projet : 1.1.5.18 - Photo et mise en page : Jean Isenmann

© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149
 Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org